



AVIS

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du xx/xx/xxxx modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21 novembre 2006 arrêtant les titres I à VIII du règlement régional d'urbanisme applicable à toute la Région de Bruxelles-Capitale

14 novembre 2018

Demandeur	Ministre-Président Rudi Vervoort
Demande reçue le	5 novembre 2018
Demande traitée par	Commission Aménagement du territoire-Mobilité
Demande traitée	Procédure électronique
Avis rendu par l'Assemblée plénière le	14 novembre 2018

Préambule

Ce projet d'arrêté modifie partiellement le règlement régional d'urbanisme (RRU) afin de transposer l'article 8 de la directive européenne 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014. Cette directive vise à faciliter et à encourager le déploiement des réseaux de communications électroniques à haut débit tout en baissant les coûts liés à leur mise en place.

Avis

Le Conseil prend acte des modifications introduites par ce projet d'arrêté dans le RRU et ne formule pas de remarque.

*
* *